

Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui entreprennent une résidence à compter du 1^{er} juillet 2015.

DÉFINITION

La psychiatrie est la spécialité de la médecine qui s'intéresse à l'étude biopsychosociale de l'étiologie, de l'évaluation, du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles mentaux, émotionnels et comportementaux, qu'ils se manifestent seuls ou conjugués à d'autres troubles d'origine médicale ou chirurgicale, à toutes les étapes de la vie.

BUTS

Au terme de la formation, on s'attend d'un résident qu'il soit un spécialiste compétent en psychiatrie, capable d'exercer le rôle de consultant dans la spécialité. Le résident doit acquérir une connaissance pratique de la base théorique de la psychiatrie, y compris de ses fondements dans les sciences médicales fondamentales et la recherche.

Le résident doit faire preuve des connaissances, des habiletés et des attitudes requises pour des soins et des services efficaces centrés sur le patient à une population diversifiée, à toutes les étapes de la vie. Dans tous les aspects de la pratique spécialisée, le diplômé doit être en mesure de transiger avec professionnalisme avec les questions éthiques, entourant le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la culture, l'ethnicité et la spiritualité.

COMPÉTENCES EN PSYCHIATRIE

Au terme de la formation postdoctorale, les psychiatres auront perfectionné un éventail de compétences spécifiques dans plusieurs domaines décrits comme suit :

Connaissances initiales : Capables de reconnaître, d'identifier ou de décrire des principes.

Connaissances pratiques : Capables de démontrer leur connaissance des aspects fondamentaux de la psychiatrie, comme les techniques de base de l'entrevue, la formulation du problème et le traitement. Les résidents comprennent les ouvrages scientifiques.

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

Compétence : Capables de démontrer une connaissance pratique, enrichie d'une perspective développementale, culturelle et évolutive, permettant des entrevues en détail et une formulation des problèmes biopsychosociaux et une capacité d'enseigner, de consulter, d'évaluer et de gérer les demandes de consultation. Les résidents sont capables d'évaluer de manière critique les ouvrages scientifiques relatifs à cette compétence et d'en appliquer les principes.

On s'attend à ce que les compétences définies suivantes, qui dépassent les exigences minimales de la formation, soient acquises dans le contexte des stages optionnels et sélectifs des résidents durant leur formation postdoctorale.

Compétence avancée : Compréhension détaillée et perfectionnée, multimodale et interdisciplinaire, menant à un enseignement avancé et à des services de consultation auprès de cas complexes. Les résidents ont une connaissance approfondie des ouvrages scientifiques et sont capables d'en appliquer les principes en en faisant une adaptation ou une extrapolation au besoin.

Expert/Maîtrise : Elle exige une formation avancée au-delà de la résidence de base, se traduisant par des habiletés perfectionnées permettant la prise en charge de patients atteints de comorbidités complexes, de problèmes rares ou récalcitrants au traitement. Les psychiatres experts sont capables d'évaluer de manière critique les ouvrages scientifiques avec une grande maîtrise et de créer de nouvelles questions aux fins d'études.

La compétence de base se manifeste par des réalisations aux niveaux des connaissances initiales, des connaissances pratiques et de la compétence. C'est la formation minimale requise pour compléter avec succès la formation en psychiatrie.

Au terme de la formation, les résidents auront acquis les compétences suivantes et fonctionneront efficacement en tant que :

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les psychiatres jouent tous les rôles CanMEDS et utilisent leur savoir médical, leurs compétences spécialisées cliniques et leurs attitudes professionnelles pour dispenser de soins axés sur le patient, à toutes les étapes de la vie, dans les hôpitaux, les cliniques externes et la communauté. Le rôle d'*expert médical* est le rôle pivot du médecin dans le cadre *CanMEDS*.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Travailler efficacement comme conseillers en jouant tous les rôles du cadre CanMEDS pour dispenser des soins médicaux optimaux, respectueux de l'éthique et axés sur les patients

- 1.1. Donner une consultation, et notamment présenter des évaluations et des recommandations bien documentées, oralement ou par écrit, pour répondre à une demande d'un autre professionnel de la santé
- 1.2. Utiliser toutes les compétences CanMEDS pertinentes à psychiatrie
- 1.3. Identifier les problèmes cliniques pertinents qui surgissent dans le soin des patients et y réagit de la façon appropriée, notamment :
 - 1.3.1. Reconnaissance des facteurs influençant les réactions des patients envers le médecin et des tiers
 - 1.3.2. Reconnaissance de leurs propres réactions dans les transactions avec les patients, y compris les personnes suicidaires, déprimées, psychotiques, exigeantes, violentes, silencieuses ou repliées sur elles-mêmes
 - 1.3.3. Questions liées aux limites convenables
 - 1.3.4. Fardeau des maladies qui relèvent de la médecine, de la chirurgie et de la psychiatrie pour les personnes, les familles et les systèmes
 - 1.3.5. Capacité/compétence
 - 1.3.6. Confidentialité
 - 1.3.7. Comorbidité – médicale, psychiatrique, développementale; toxicomanie
 - 1.3.8. Consentement
 - 1.3.9. Culture et spiritualité
 - 1.3.10. Questions liées à la fin de vie
 - 1.3.11. Problèmes familiaux
 - 1.3.12. Questions juridiques et médico-légales
 - 1.3.13. Maladie et réadaptation à long terme
 - 1.3.14. Manifestations psychiatriques des maladies qui relèvent de la médecine et de la neurologie
 - 1.3.15. Stigmate
 - 1.3.16. Suicide, autodestruction ou violence dirigée vers autrui
 - 1.3.16.1. Évaluation et gestion de la sécurité/du risque pour le patient et pour le prestataire dans tous les contextes
 - 1.3.16.2. Politiques, procédures et pratiques concernant la sécurité des patients et des prestataires, y compris les situations violentes et potentiellement violentes dans tous les contextes
 - 1.3.17. Questions systémiques
 - 1.3.18. Alliance thérapeutique

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PSYCHIATRIE (2015)

- 1.3.19. Traumatisme, abus ou négligence, incluant sans s'y limiter, la violence conjugale
 - 1.4. Accorder des priorités efficaces et appropriées à leurs obligations professionnelles face à de nombreux patients et problèmes
 - 1.5. Prodiguer des soins fondés sur la compassion et axés sur les patients
 - 1.6. Reconnaître les dimensions déontologiques de la prise de décision en psychiatrie et en tenir compte
 - 1.7. Démontrer leur expertise en psychiatrie ailleurs que dans les soins aux patients, notamment en témoignant comme experts devant les tribunaux ou en conseillant les gouvernements au besoin
- 2. Acquérir et maintenir des connaissances cliniques, des compétences spécialisées et des attitudes convenant à leur pratique**
- 2.1. Acquérir, appliquer et maintenir des connaissances des sciences cliniques, sociocomportementales et biomédicales fondamentales pertinentes à la psychiatrie à toutes les étapes de la vie et aux niveaux désignés de *connaissances initiales*, de *connaissances pratiques* ou de la *compétence* pour la compétence de base
 - 2.1.1. Les psychiatres ont la compétence voulue dans ce qui suit :
 - 2.1.1.1. Étiologie, symptômes, évolution et traitement des problèmes suivants :
 - 2.1.1.1.1. Troubles de l'anxiété
 - 2.1.1.1.2. Troubles bipolaires et autres troubles connexes
 - 2.1.1.1.3. Troubles dépressifs
 - 2.1.1.1.4. Troubles neurocognitifs
 - 2.1.1.1.5. Troubles obsessionnels compulsifs et troubles connexes
 - 2.1.1.1.6. Troubles de la personnalité
 - 2.1.1.1.7. Spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques
 - 2.1.1.1.8. Troubles liés à une substance et à la dépendance
 - 2.1.1.1.9. Troubles liés à des traumatismes et à des facteurs de stress, et autres affections pouvant être ciblées (codes V)
 - 2.1.1.2. Règlements s'appliquant aux soins de santé et autres règlements, incluant sans s'y limiter, la législation sur la santé mentale, le respect de la vie privée et la confidentialité, le bien-être des enfants, les adultes à charge et les délinquants juvéniles
 - 2.1.1.3. Développement normal et anormal
 - 2.1.1.4. Vieillesse normale
 - 2.1.1.5. Psychologie normale et anormale
 - 2.1.1.6. Nosologie
 - 2.1.1.7. Thérapies psychopharmacologiques et somatiques

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PSYCHIATRIE (2015)

- 2.1.1.8. Construct psychothérapeutique – individuel, familial et collectif
- 2.1.1.9. Pratiques des demandes de consultation, organismes communautaires, systèmes et prestation de soins de santé mentale
- 2.1.2. Les psychiatres ont une connaissance pratique de ce qui suit :
 - 2.1.2.1. Étiologie, symptômes, évolution et traitement des problèmes suivants :
 - 2.1.2.1.1. Troubles destructifs, du contrôle des impulsions et des conduites
 - 2.1.2.1.2. Troubles dissociatifs
 - 2.1.2.1.3. Troubles d'élimination
 - 2.1.2.1.4. Troubles de l'alimentation
 - 2.1.2.1.5. Dysphorie sexuelle
 - 2.1.2.1.6. Troubles du mouvement induits par les médicaments
 - 2.1.2.1.7. Troubles neurodéveloppementaux
 - 2.1.2.1.8. Troubles paraphiliques
 - 2.1.2.1.9. Dysfonctions sexuelles
 - 2.1.2.1.10. Troubles du rythme veille-sommeil
 - 2.1.2.1.11. Troubles de symptômes somatiques et troubles connexes
 - 2.1.2.2. Facteurs médico-légaux
 - 2.1.2.3. Génétique
 - 2.1.2.4. Statistique médicale
 - 2.1.2.5. Neuro-anatomie
 - 2.1.2.6. Neurochimie
 - 2.1.2.7. Pharmacologie
 - 2.1.2.8. Physiologie
 - 2.1.2.9. Principes de la santé publique
 - 2.1.2.10. Méthodologie de la recherche
- 2.1.3. Les psychiatres auront des connaissances initiales de ce qui suit :
 - 2.1.3.1. Soins complémentaires ou de remplacement
- 2.2. Décrire le cadre des compétences CanMEDS qui sont pertinentes à psychiatrie
- 2.3. Appliquer les techniques d'acquisition continue des connaissances, dans le cadre du rôle d'érudit, afin de mettre en œuvre un programme personnel d'actualisation et d'amélioration des domaines de compétence professionnelle
- 2.4. Intégrer de manière compétente les meilleures données probantes et les pratiques exemplaires pour améliorer la qualité des soins et de la sécurité des patients dans l'exercice de la psychiatrie

3. Procéder à une évaluation complète et appropriée d'un patient

- 3.1. Établir et maintenir une relation de travail efficace
- 3.2. Identifier et étudier efficacement les problèmes à aborder au cours d'un contact avec un patient, en tenant compte du contexte, des préférences de celui-ci et des problèmes de sécurité pertinents
- 3.3. Procéder à un examen ciblé, pertinent et exact de l'état mental en vue de diagnostiquer, prendre en charge, promouvoir la santé et prévenir les maladies
- 3.4. Procéder à une entrevue diagnostique familiale en vue de diagnostiquer, prendre en charge, promouvoir la santé et prévenir les maladies
- 3.5. Procéder à un examen physique ou neurologique ciblé, pertinent et exact, en vue de diagnostiquer, prendre en charge, promouvoir la santé et prévenir les maladies
- 3.6. Choisir des méthodes de recherche appropriées sur le plan médical en procédant de manière efficace et respectueuse de l'éthique, y compris :
 - 3.6.1. Les investigations ou consultations médicales
 - 3.6.2. La collecte de renseignements collatéraux
- 3.7. Faire preuve de sa connaissance pratique dans la sélection des méthodes de recherche appropriées sur le plan médical, de manière efficace et respectueuse de l'éthique, sans s'y limiter :
 - 3.7.1. Les investigations psychologiques
 - 3.7.2. Les questionnaires
 - 3.7.3. Les investigations neuropsychologiques
 - 3.7.4. La neuro-imagerie
- 3.8. Démontrer des techniques efficaces de solution de problèmes cliniques et faire preuve de jugement face aux problèmes des patients, y compris interpréter les données disponibles et intégrer de l'information pour produire des diagnostics différentiels et des plans de traitement
 - 3.8.1. Intégrer et présenter une compréhension biopsychosociale
 - 3.8.2. Élaborer et mettre en œuvre un plan thérapeutique biopsychosocial intégré

4. Pratiquer efficacement les interventions de prévention et de traitement

- 4.1. Mettre en œuvre des plans de traitement efficaces en collaboration avec les patients et les membres de leur famille, notamment :
 - 4.1.1. Élaborer et mettre en œuvre un plan thérapeutique biopsychosocial intégré
 - 4.1.2. Évaluer les traitements psychopharmacologiques appropriés et les prescrire, s'ils sont indiqués, à toutes les étapes de la vie
 - 4.1.3. Évaluer les traitements somatiques appropriés, les prescrire et les dispenser, s'ils sont indiqués, à toutes les étapes de la vie, incluant sans s'y limiter, la thérapie électroconvulsive (TEC)

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PSYCHIATRIE (2015)

- 4.1.4. Faire preuve de sa compétence dans l'évaluation de la pertinence des traitements psychologiques, les prescrire et les dispenser s'ils sont indiqués, notamment :
 - 4.1.4.1. La thérapie cognitive du comportement
 - 4.1.4.2. La thérapie familiale ou la thérapie de groupe, et une connaissance pratique de l'autre traitement
 - 4.1.4.3. La thérapie psychodynamique
 - 4.1.4.4. La thérapie de soutien
- 4.1.5. Faire preuve de sa connaissance pratique dans l'évaluation de la pertinence des traitements psychologiques, les prescrire et les dispenser, s'ils sont indiqués, notamment :
 - 4.1.5.1. La thérapie comportementale
 - 4.1.5.2. La thérapie comportementale dialectique
 - 4.1.5.3. La thérapie familiale ou la thérapie de groupe, et la compétence en matière de l'autre traitement
 - 4.1.5.4. Les thérapies interpersonnelles
- 4.1.6. Faire preuve de ses connaissances initiales dans l'évaluation de la pertinence des traitements psychologiques, les prescrire et les dispenser, s'ils sont indiqués, incluant sans s'y limiter :
 - 4.1.6.1. Une brève psychothérapie
 - 4.1.6.2. La formation en méditation pleine conscience
 - 4.1.6.3. L'entrevue de motivation
 - 4.1.6.4. La relaxation
- 4.1.7. Faire preuve de sa compétence dans l'évaluation et la prise en charge des effets secondaires, à toutes les étapes de la vie, des thérapies psychopharmacologiques, somatiques et psychologiques
- 4.1.8. Faire preuve de sa compétence dans l'évaluation et la prise en charge de la conformité au traitement
- 4.2. Démontrer une mise en œuvre efficace, appropriée et opportune des interventions de prévention pertinentes à la psychiatrie, y compris la prise en compte du risque et de la sécurité
- 4.3. Démontrer une mise en œuvre efficace, appropriée et opportune des interventions de prévention et de traitement pertinentes à la psychiatrie, y compris la prise en considération du risque et de la sécurité
- 4.4. S'assurer d'obtenir le consentement éclairé nécessaire en vue des traitements
- 4.5. S'assurer que les patients reçoivent des soins de fin de vie appropriés

5. Utiliser les techniques d'intervention, tant diagnostiques que thérapeutiques, de façon compétente et appropriée

- 5.1. Démontrer l'application efficace, appropriée et opportune d'interventions diagnostiques pertinentes à la psychiatrie (y compris, sans s'y limiter, les techniques d'entrevues diagnostiques, l'administration de questionnaire et l'interprétation de la neuro-imagerie)
- 5.2. Démontrer l'exécution efficace, appropriée et opportune des interventions thérapeutiques pertinentes à psychiatrie y compris, sans s'y limiter :
 - 5.2.1. Intervention, désescalade et techniques d'intervention non violentes en situation de crise,
 - 5.2.2. Thérapie électroconvulsive (TEC)
- 5.3. S'assurer d'obtenir le consentement éclairé nécessaire en vue des interventions
- 5.4. Documenter les interventions pratiquées et leur résultat, et diffuser l'information pertinente
- 5.5. Assurer que l'on organise un suivi approprié des interventions pratiquées

6. Consulter au besoin d'autres professionnels de la santé tout en reconnaissant les limites de leur expertise

- 6.1. Démontrer qu'ils connaissent les limites de leur expertise
- 6.2. Démontrer qu'ils peuvent au besoin consulter un autre professionnel efficacement, de façon appropriée et en temps opportun pour optimiser les soins dispensés aux patients
- 6.3. Organiser des services de soins de suivi appropriés pour les patients et les membres de sa famille ou les personnes soignantes

Communicateur

Définition :

Comme *communicateurs*, les psychiatres facilitent efficacement la relation médecin-patient et les échanges dynamiques qui se produisent avant, pendant et après le contact médical. Les psychiatres permettent une communication thérapeutique axée sur les patients en partageant la prise de décision et échangeant de façon dynamique avec les patients, les membres de leur famille, les pourvoyeurs de soin, d'autres professionnels et d'autres personnes. Les compétences de ce rôle sont essentielles pour établir une relation et la confiance, établir un diagnostic, fournir de l'information, chercher à instaurer la compréhension mutuelle et faciliter un plan de soin partagé. C'est une compétence pivot pertinente à l'exercice de la psychiatrie, à toutes les étapes de la vie.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Établir avec les patients et les membres de leur famille un rapport et une confiance ainsi qu'une relation conforme à l'éthique

1.1. Reconnaître que le fait d'être un bon communicateur constitue une technique clinique essentielle pour les psychiatres et qu'une communication médecin-patient efficace peut favoriser la satisfaction du patient et du médecin, l'observation du traitement et une amélioration des résultats cliniques

1.1.1. Utiliser la communication orale et non verbale de manière experte

1.1.2. Manifester une attitude non critique

1.2. Établir avec les patients et les membres de leur famille de bonnes relations thérapeutiques caractérisées par la compréhension, la confiance, le respect, l'honnêteté et l'empathie

1.3. Respecter le caractère confidentiel des renseignements concernant le patient, de sa vie privée et de son autonomie

1.4. Écouter efficacement

1.5. Être à l'affût des indices non verbaux et en tenir compte

1.6. Faciliter efficacement un contact clinique structuré

2. Trouver et résumer avec précision les renseignements pertinents et les points de vue des patients et des membres de leur famille, de confrères et d'autres professionnels

2.1. Réunir de l'information sur une maladie, et aussi sur les croyances d'un patient, ses préoccupations, ses attentes et son vécu de la maladie

2.2. Chercher et résumer des renseignements pertinents provenant d'autres sources comme les membres de la famille du patient, ses aidants et d'autres professionnels

3. Transmettre avec exactitude des explications et des renseignements pertinents aux patients et aux membres de leur famille, à des collègues et à d'autres professionnels

3.1. Présenter des renseignements à un patient et aux membres de sa famille, aux collègues et à d'autres professionnels de façon compatissante et compréhensible pour encourager la discussion et la participation à la prise de décision

4. Faire en sorte que les patients, les membres de leur famille et les autres professionnels aient la même compréhension des enjeux, des problèmes et des plans pour élaborer un plan de traitement commun

4.1. Définir et explorer efficacement les problèmes à aborder à la suite d'une rencontre avec un patient, en tenant compte du contexte, des réponses du patient, de ses préoccupations et de ses préférences

4.2. Respecter la diversité et la différence, ce qui inclut les effets de la problématique hommes-femmes, de la religion et des croyances culturelles sur la prise de décision

- 4.3. Encourager la discussion, les questions et l'échange au cours de la rencontre
- 4.4. Pour l'élaboration du plan de traitement, faire participer les patients, les membres de leur famille et les professionnels de la santé compétents à la prise de décision
- 4.5. S'attaquer efficacement aux problèmes de communication délicats, incluant sans s'y limiter, l'obtention d'un consentement éclairé, à l'annonce d'une mauvaise nouvelle, la divulgation d'événements médicaux indésirables, et en présence de colère, de confusion et d'incompréhension

5. Transmettre des renseignements oraux et écrits efficacement au sujet d'un contact psychiatrique

- 5.1. Tenir des dossiers clairs, exacts et appropriés sur les contacts cliniques et les plans
- 5.2. Présenter des rapports à l'oral au sujet des contacts cliniques et des plans
- 5.3. Présenter des informations médicales de manière appropriée pour garantir un transfert des soins sécuritaire
- 5.4. Présenter au public ou aux médias l'information relative à une question médicale de manière efficace

Collaborateur

Définition :

Comme *collaborateurs*, les psychiatres travaillent efficacement dans une équipe de soins de santé afin de prodiguer des soins optimaux aux patients. Les psychiatres travaillent en partenariat avec d'autres intervenants qui participent de manière appropriée au soin de personnes ou de groupes de patients en particulier. Ce partenariat est de plus en plus important dans un contexte multiprofessionnel moderne où les soins axés sur le patient sont un but largement partagé. Il est donc essentiel pour les psychiatres de pouvoir collaborer efficacement avec les patients et une équipe interprofessionnelle ou multidisciplinaire d'experts médicaux pour donner des soins, une formation et des connaissances spécialisées optimaux.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Participer efficacement et comme il se doit à l'activité d'une équipe interprofessionnelle de soins de santé

- 1.1. Décrire les rôles et les responsabilités du psychiatre à d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.2. Décrire les rôles et les responsabilités d'autres professionnels membres de l'équipe de soins de santé
- 1.3. Reconnaître et respecter la diversité des rôles, des responsabilités et des compétences d'autres professionnels par rapport aux leurs
- 1.4. Collaborer avec d'autres personnes pour évaluer, planifier, prodiguer et intégrer des soins à des patients individuels ou à des groupes de patients
 - 1.4.1. Savoir dispenser les traitements en collaboration avec des médecins offrant des soins primaires et comprendre les rôles et les contributions de ces

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PSYCHIATRIE (2015)

médecins

- 1.4.2. Décrire les rôles et les contributions des milieux de travail, des écoles, des services médico-légaux, des établissements de soins complexes, et des autres organismes dans le continuum des services
 - 1.5. Collaborer avec d'autres intervenants et apprendre d'eux pour évaluer, planifier et revoir d'autres tâches comme des problèmes de recherche, de la formation, l'examen des programmes ou des responsabilités administratives
 - 1.6. Participer aux réunions d'équipes interprofessionnelles
 - 1.7. Établir des relations d'interdépendance avec d'autres professions pour prodiguer des soins de qualité
 - 1.8. Identifier, reconnaître et décrire les principes de la dynamique de groupe et des systèmes
 - 1.9. Respecter l'éthique de l'équipe, y compris la confidentialité, l'affectation des ressources et le professionnalisme
 - 1.10. Faire preuve de leadership dans une équipe de soins de santé de façon appropriée
- 2. Collaborer efficacement avec d'autres professionnels de la santé afin d'éviter des conflits interprofessionnels, de les négocier et de les résoudre**
- 2.1. Respecter leurs collègues et les membres d'une équipe interprofessionnelle
 - 2.2. Collaborer avec d'autres professionnels pour prévenir les conflits
 - 2.3. Recourir à la négociation fondée sur la collaboration pour résoudre des conflits
 - 2.4. Respecter les différences et résoudre les malentendus et les limites du champ de pratique dans d'autres professions
 - 2.5. Reconnaître ses propres différences, malentendus et limites pouvant contribuer à des tensions interprofessionnelles
 - 2.6. Réfléchir sur le fonctionnement de l'équipe interprofessionnelle

Gestionnaire

Définition :

Comme *gestionnaires*, les psychiatres participent à part entière à la vie d'organisations de soins de santé où ils organisent des pratiques durables, prennent des décisions sur l'affectation des ressources et contribuent à l'efficacité du système de soins de santé.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

- 1. Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité de leurs organisations et systèmes de soins de santé**
 - 1.1. Travailler en collaboration avec d'autres membres de leur organisation
 - 1.2. Participer à l'évaluation et à l'amélioration des processus systémiques de maintien de la qualité, incluant les initiatives sur la sécurité des patients

- 1.3. Décrire la structure et le fonctionnement du système de santé en ce qui a trait à psychiatrie, y compris les rôles des médecins
- 1.4. Décrire les principes du financement des soins de santé, y compris la rémunération des médecins, l'établissement des budgets et le financement des organisations

2. Gérer efficacement leur pratique et leur carrière

- 2.1. Établir les priorités et gérer leur temps pour établir un juste équilibre entre les soins aux patients, les exigences de la pratique, les activités extérieures et la vie personnelle
- 2.2. Gérer une pratique, notamment les ressources financières et humaines
- 2.3. Mettre en œuvre des processus visant à assurer l'amélioration de leur pratique personnelle
- 2.4. Utiliser la technologie de l'information de manière appropriée aux fins des soins aux patients

3. Répartir judicieusement des ressources du secteur des soins de santé, qui sont limitées

- 3.1. Reconnaître l'importance de la juste répartition des ressources de la santé en établissant un équilibre entre l'efficacité, l'efficience et l'accès, d'une part, et le soin optimal des patients, d'autre part
- 3.2. Appliquer des données probantes et des processus de gestion pour dispenser des soins dont le coût est approprié

4. Jouer des rôles d'administrateur et de chef de file au besoin

- 4.1. Présider des comités et des réunions, ou y participer efficacement
- 4.2. Diriger ou mettre en œuvre des changements apportés aux soins de santé
- 4.3. Planifier des éléments pertinents à la prestation des soins de santé, comme les horaires de travail

Promoteur de la santé

Définition :

Comme *promoteurs de la santé*, les psychiatres utilisent leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et le mieux-être de patients individuels, de collectivités et de populations.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Répondre aux besoins et aux problèmes de santé de patients individuels dans le cadre des soins aux patients

- 1.1. Définir les besoins en matière de santé mentale d'un patient en particulier

OBJECTIFS DE LA FORMATION EN PSYCHIATRIE (2015)

- 1.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé et de prévention des maladies auprès de personnes auxquelles ils prodiguent des soins, en démontrant leur connaissance des :
 - 1.2.1. Principaux groupes régionaux, nationaux et internationaux de promotion de la santé mentale
 - 1.2.2. Structures gouvernementales des soins de santé mentale
 - 1.2.3. Enjeux légaux des soins de santé mentale

2. Répondre aux besoins de santé des communautés qu'ils servent

- 2.1. Décrire les milieux de pratique qu'ils servent
- 2.2. Repérer des possibilités de représentation, de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies mentales dans les communautés qu'ils servent et y réagir de la façon appropriée
- 2.3. Démontrer une compréhension de la possibilité d'intérêts divergents entre les collectivités servies et d'autres populations

3. Définir les déterminants de la santé des populations qu'ils servent

- 3.1. Définir les déterminants de la santé de la population, y compris les obstacles à l'accès aux soins et aux ressources
- 3.2. Repérer les groupes vulnérables ou marginalisés au sein des populations servies et y répondre de la façon appropriée

4. Promouvoir la santé de patients individuels, de collectivités et de populations

- 4.1. Décrire une façon de mettre en œuvre un changement d'un déterminant de la santé des populations qu'ils servent
- 4.2. Décrire l'effet des politiques publiques sur la santé des populations servies
- 4.3. Repérer les points d'influence dans le système de santé et sa structure
- 4.4. Décrire les enjeux éthiques et professionnels inhérents à la représentation dans le domaine de la santé, y compris l'altruisme, la justice sociale, l'autonomie, l'intégrité et l'idéalisme
- 4.5. Démontrer une compréhension de la possibilité inhérente de conflits entre leur rôle de promoteur de la santé qui intervient en faveur d'un patient ou d'une collectivité et celui de gestionnaire ou gardien
- 4.6. Décrire le rôle de la profession médicale dans l'intervention collective en faveur de la santé et de la sécurité des patients

Érudit

Définition :

Comme *érudits*, les psychiatres démontrent pendant toute leur vie un engagement envers l'apprentissage fondé sur la réflexion, ainsi que la création, la diffusion, l'application et l'utilisation de connaissances médicales.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Maintenir et améliorer les activités professionnelles par l'acquisition continue du savoir

- 1.1. Décrire les principes du maintien de la compétence
- 1.2. Décrire les principes et les stratégies de mise en œuvre d'un système de gestion du savoir personnel
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'apprentissage dans la pratique et en tenir compte
- 1.4. Procéder à une vérification de la pratique personnelle
- 1.5. Poser une question appropriée concernant l'apprentissage
- 1.6. Consulter et interpréter les données probantes pertinentes
- 1.7. Appliquer de nouvelles connaissances à la pratique
- 1.8. Évaluer l'incidence de tout changement dans la pratique
- 1.9. Documenter le processus d'apprentissage

2. Évaluer de façon critique de l'information médicale et ses sources et en faire une utilisation judicieuse lors de la prise de décisions touchant à la pratique

- 2.1. Décrire les principes de l'évaluation critique
- 2.2. Évaluer de façon critique les données probantes obtenues afin de répondre à une question clinique
- 2.3. Intégrer des conclusions d'évaluation critique aux soins cliniques

3. Faciliter l'acquisition du savoir pour les patients, les membres de leur famille, les étudiants, les résidents, d'autres professionnels de la santé, le public et d'autres intervenants

- 3.1. Décrire les principes d'apprentissage pertinents à la formation en médecine
- 3.2. En collaboration, définir les besoins d'apprentissage et les résultats souhaités chez des tiers
- 3.3. Choisir des stratégies efficaces d'enseignement et un contenu permettant de faciliter l'apprentissage chez des tiers
- 3.4. Donner des présentations efficaces de conférences ou d'exposés
- 3.5. Évaluer des contacts d'enseignement et y réfléchir
- 3.6. Fournir une rétroaction efficace
- 3.7. Décrire les principes d'éthique qui ont trait à l'enseignement

4. Contribuer à la création, à la diffusion, à l'application et à l'utilisation de connaissances et de pratiques médicales nouvelles

- 4.1. Décrire les principes de la recherche et de la recherche savante
- 4.2. Décrire les principes de l'éthique de la recherche
- 4.3. Poser une question érudite
- 4.4. Effectuer une recherche systématique de données probantes
- 4.5. Choisir et mettre en œuvre des méthodes appropriées pour répondre à la question
- 4.6. Diffuser les résultats d'une étude
- 4.7. Participer à une recherche érudite, un projet d'assurance de la qualité ou un projet éducatif portant sur la psychiatrie, démontrant la responsabilité principale d'au moins un des éléments suivants du projet :
 - Formulation de l'hypothèse, laquelle doit inclure une revue exhaustive de la littérature
 - Élaboration d'un protocole pour le projet d'érudition
 - Préparation d'une demande de subvention
 - Élaboration de la proposition de recherche en éthique
 - Interprétation et synthèse des résultats

Professionnel

Définition :

Comme *professionnels*, les psychiatres se consacrent à la santé et au mieux-être de la personne et de la société, à la pratique respectueuse de l'éthique, à l'autoréglementation de la profession et aux critères rigoureux de comportements personnels.

Compétences clés et habilitantes : Les psychiatres peuvent...

1. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société par une pratique respectueuse de l'éthique

- 1.1. Avoir un comportement professionnel approprié dans la pratique, ce qui comprend l'honnêteté, l'intégrité, de dévouement, la compassion, le respect et l'altruisme
- 1.2. Démontrer leur dévouement à dispenser des soins de la plus grande qualité et de maintenir leur compétence
- 1.3. Reconnaître les problèmes d'éthique qui se posent dans la pratique et y répondre de façon appropriée
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts réels ou perçus, y compris, sans s'y limiter, les interactions au sein du secteur des soins de santé
- 1.5. Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité chez les patients tels que définis par les normes d'exercice de la profession et la loi
- 1.6. Maintenir des relations appropriées avec les patients, les collègues et les étudiants, et démontrer un professionnalisme qui se conforme aux principes de respect des

limites dans tous les domaines d'interaction, notamment en ce qui a trait aux questions d'ordre sexuel ou financier

2. Démontrer un engagement envers leurs patients, la profession et la société en participant à l'autoréglementation de la profession

- 2.1. Comprendre et avoir des connaissances sur les codes de pratique de la profession, fondés sur la loi et la déontologie
 - 2.1.1. Se conformer aux lignes directrices reconnues sur les interactions éthiques avec l'industrie (en particulier l'industrie pharmaceutique) en ce qui a trait à la recherche, à l'éducation et aux soins cliniques
- 2.2. S'acquitter des obligations réglementaires et législatives découlant de la pratique courante
- 2.3. Démontrer leurs responsabilités face aux ordres de médecins
- 2.4. Reconnaître le comportement antiprofessionnel de tiers dans la pratique et y réagir
- 2.5. Participer à l'examen de pairs

3. Démontrer un engagement envers la santé des médecins et la viabilité de leur pratique

- 3.1. Établir un équilibre entre les priorités personnelles et professionnelles afin d'assurer leur santé personnelle et la viabilité de leur pratique
- 3.2. S'efforcer d'accentuer leur sensibilisation et leur perspicacité personnelles et professionnelles
- 3.3. Reconnaître les cas où d'autres professionnels sont dans le besoin et y réagir de la façon appropriée

Révisé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée - juin 2009

Mise à jour rédactionnelle – janvier 2012

Révisé – Comité de spécialité – avril 2014

Mise à jour rédactionnelle – Bureau de l'éducation spécialisée – avril 2014

Révisé – Comité de spécialité; Bureau de l'éducation spécialisée - avril 2015

Approuvé – Bureau de l'éducation spécialisée (en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués) – avril 2015